

---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 6 novembre 2017

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence de</b> monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 5)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<b>Appel nominal</b>	(p. 5)
<b>Adoption</b> des procès-verbaux des Commissions permanentes des 11 septembre et 3 octobre 2017	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1954</b> Villeurbanne - Plan de cession - Habitat et logement social - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, de parcelles de terrain nues situées 14, 16, avenue Roger Salengro, à la société Icade Promotion Logement avec faculté de substitution -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1955</b> Lyon 2° - Pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain d'une emprise située rue Dugas Montbel -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1956</b> Villeurbanne - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue Geoffray - Autorisation donnée au Groupe Edouard Denis de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1957</b> Villeurbanne - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Société civile de construction vente (SCCV) 5-7, rue Colonel Klobb de plusieurs terrains nus dont une emprise à déclasser du domaine public métropolitain située 5-7, rue Colonel Klobb -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1958</b> Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1959</b> Genay - Poste Rancé - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1960</b> Solaize - Réalisation de la voie nouvelle (VN) 25 - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1961</b> Givors - Requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova - Lot n° 1 : eau et assainissement - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1962</b> Lyon 2° - Travaux d'aménagement de voirie - Place de la République et rue Président Carnot - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1963</b> Entretien et pose d'équipements vidéo et de détection sur le territoire de la Métropole de Lyon hors Voiries structurantes d'agglomération (VSA) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p. 6)
<b>N° CP-2017-1964</b> Auscultation du patrimoine de la voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p. 6)

<b>N° CP-2017-1965</b>	<i>Prestations de communication pour l'offre d'accueil foncière et immobilière de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : accompagnement sur la stratégie marketing et les outils de communication de l'offre d'accueil foncière et immobilière, à destination des entreprises du territoire de la Métropole de Lyon (tertiaire, industrie, commerce et hôtellerie) - Années 2018 à 2021 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2017-1966</b>	<i>Prestation de réservation d'emplacement de stands, d'espaces publicitaires, d'accréditations et de fournitures diverses à l'occasion du MIPIM et du MAPIC prévus au Palais des festivals de Cannes du 13 au 16 mars 2018 et en novembre 2018 - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2017-1967</b>	<i>Prestations d'organisation d'événements, de coordination et d'intendance générale auprès de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 : événements liés à l'entrepreneuriat et aux filières d'excellence du territoire pour 2018 et 2019 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2017-1968</b>	<i>Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) en faveur du développement du territoire -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2017-1969</b>	<i>Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec ENGIE en faveur du développement du territoire -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2017-1970</b>	<i>Exercice 2017 - Budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2008 à 2017 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2017-1971</b>	<i>Givors - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Lot n° 1 : démolition - terrassements - voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2017-1972</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2017-1973</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2017-1974</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2017-1975</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2017-1976</b>	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2017-1977</b>	<i>Evaluation de l'exposition des agents de la Métropole de Lyon au risque chimique et aux polluants dans l'air - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2017-1978</b>	<i>Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Métropole de Lyon (fourniture de charbons et autres produits de même fonctionnalité) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2017-1979</b>	<i>Fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation ENDRESS HAUSER installée sur les divers sites du secteur assainissement et de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2017-1980</b>	<i>Inspections télévisées du réseau d'assainissement non visitable et prestations associées - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2017-1981</b>	<i>Saint Genis Laval - Oullins - Remplacement de canalisations d'eau potable et renouvellement de branchements - Avenue Georges Clémenceau, de l'avenue du 8 mai à la rue Léon Bourgeois et maillage de l'allée Marie Antoinette - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2017-1982</b>	<i>Vaulx en Velin - Protocole d'accord transactionnel valant décompte général et définitif pour le marché de conception et réalisation de la chaufferie biomasse de Vaulx en Velin -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2017-1983</b>	<i>Travaux de signalisation horizontale sur les voies rapides de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 14)

<b>N° CP-2017-1984</b>	<i>Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations liées aux tunnels routiers et voies rapides de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2017-1985</b>	<i>Accompagnement des acteurs économiques en zones de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Lot n° 2 : accompagnement individualisé des acteurs économiques souhaitant s'engager dans une démarche de réduction de leur vulnérabilité - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2017-1986</b>	<i>Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2017-1987</b>	<i>Projet Pass urbain - Charte d'expérimentation entre la Métropole de Lyon et les partenaires du projet - Approbation et autorisation de signer ladite charte -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2017-1988</b>	<i>Mise à disposition de fibres optiques concédant un droit exclusif de longue durée et irrévocable entre la Métropole de Lyon et la société Grand Lyon THD - Convention avec la société Grand Lyon THD -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2017-1989</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 431 et 581, situés 21, rue Guillermin et appartenant aux époux Landoulsi -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2017-1990</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 424 et 574, situés 21, rue Guillermin et appartenant aux conjoints Ramani -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2017-1991</b>	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à Mme Maria Bernard -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2017-1992</b>	<i>Caluire et Cuire - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 terrains nus, situés à l'angle de l'avenue Louis Dufour et chemin de Crépieux, 323, chemin des Bruyères et 19, rue André Lassagne et appartenant à la Commune -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2017-1993</b>	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 198, route de Trévoux et appartenant à la société civile immobilière (SCI) JBE -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2017-1994</b>	<i>Lyon 7° - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 317, avenue Jean Jaurès et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2017-1995</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Champlong et appartenant à M. Pierre Debombourg -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2017-1996</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin de l'Indiennerie et appartenant à Mme Josette Demillière -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-1997</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 45, chemin de Champlong et appartenant à Mme Isabelle Veysset épouse Taisne -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-1998</b>	<i>Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 26, chemin de la Tassine et appartenant à M. Olivier Drevon -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-1999</b>	<i>Saint Genis Laval - Habitat et Logement social - Acquisition à titre onéreux d'un terrain bâti situé 12, petite rue des Collonges et appartenant à l'indivision Dugas -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2000</b>	<i>Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rues Aimé Cotton et Bernard Palissy et appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) DR -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2001</b>	<i>Sainte Foy lès Lyon - Voirie de proximité - Acquisition à titre gratuit de 3 parcelles de terrain nu situées 149, chemin de Montray et appartenant à l'association Syndicale Libre du lotissement Vallauris -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2002</b>	<i>Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située impasse Bellevue et appartenant aux conjoints Michalet -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2003</b>	<i>Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Alexandre Dumas et appartenant à la société d'économie mixte (SEM) Adoma -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2004</b>	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Acquisition, à titre gratuit, de 15 parcelles de terrain, situées dans le quartier Vernay-Verchères et appartenant à la Commune -</i>	(p. 17)

<b>N° CP-2017-2005</b>	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Secteur Tase - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles de terrain nu cadastrées BR 641, BR 640, BR 639, BR 643, BR 650, BR 646 et BR 647 ainsi que la partie en surface du volume n°2 dépendant de la parcelle cadastrée BR 645 situés rue Maurice Moissonnier, rue de la Poudrette et avenue du Bataillon Carmagnole Liberté, appartenant à la société dénommée Icade Promotion - Etablissement de servitudes -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2006</b>	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 190, rue Anatole France et appartenant à la SNC COGEDIM GRAND LYON -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2007</b>	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 92 et 94, rue Eugène Réguillon et appartenant à la Société civile de construction-vente (SCCV) HAIKU -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2008</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Quartier Saint-Jean - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle avec terrain situés au 30, petite rue du Roulet et appartenant à M. et Mme Antonio Morales -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2009</b>	<i>Lyon 3° - Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), à la suite de la préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 40, rue Amiral Courbet -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2017-2010</b>	<i>Lyon 3° - Habitat et Logement social - Déclaration d'utilité publique (DUP) multisites n° 2 - Cession, à titre onéreux, à la société SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA) d'un ensemble immobilier situé 17, rue de la Métallurgie -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2017-2011</b>	<i>Lyon 7° - Equipement public - Parc public - Cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Lyon, de parcelles de terrain nu situées à l'angle des rues Jangot, Montesquieu, Sébastien Gryphe et Capitaine Robert Cluzan - Annulations de l'état descriptif de division et règlement de copropriété des ensembles immobiliers cadastrés AN 52, 58 et 59 -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2017-2012</b>	<i>Lyon 8° - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à Bouygues Immobilier, avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé 33, rue Paul Cazeneuve -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2017-2013</b>	<i>Lyon 8° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à l'euro symbolique, du lot n° 28, situé à l'angle de la rue du Professeur Ranvier et de la promenade Andrée Dupeyron, à la société Promelia -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2017-2014</b>	<i>Lyon 9° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession à titre onéreux, à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL), d'un tènement immobilier situé 23, rue Joannès Carret -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2017-2015</b>	<i>Vaulx en Velin - Equipement public - Cession, à titre onéreux, à la Commune, à la suite d'une préemption avec préfinancement de 3 locaux professionnels dans 2 bâtiments en copropriété situés 7-9, place Gilbert Boissier -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2017-2016</b>	<i>Villeurbanne - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia, à la suite d'une préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 40, cours de la République -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2017-2017</b>	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août et 30 septembre 2017 -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2017-2018</b>	<i>Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Désaffectation et déclassement de la parcelle de terrain bâti cadastrée BS 32 et située 19, rue Clément Marot - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1730 du 20 juillet 2017 -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2017-2019</b>	<i>Villeurbanne - Désaffectation et déclassement d'un tènement immobilier situé 19, rue Duvernois sur la parcelle cadastrée CI 255 -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2017-2020</b>	<i>Saint Priest - Carré Rostand - Autorisation donnée à la Ville de Saint-Priest de déposer une ou plusieurs demandes d'autorisation du droit des sols pour réaliser le programme d'aménagement du futur parc Nelson Mandela -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2017-2021</b>	<i>Villeurbanne - Carré de soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie (VLS) - Autorisation donnée à la société dénommée SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS ou à toute personne se substituant à elle, de déposer 2 permis de construire sur la parcelle métropolitaine cadastrée BZ 162 située rue Charlotte Delbo -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2017-2022</b>	<i>Prestations de traitiers pour les services de la Métropole de Lyon - 6 lots - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2017-2023</b>	<i>Construction du collège Alice Guy à partir de bâtiments modulaires - Autorisation de signer le protocole d'indemnisation avec la société Korian La Saison Dorée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -</i>	(p. 22)

<b>N° CP-2017-2024</b>	<i>Evaluation, mise à l'abri et orientation des mineurs non accompagnés (MNA) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2017-2025</b>	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Coeur Presqu'île - Autorisation de déposer des demandes de permis d'aménager et d'autorisation de travaux -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2017-2026</b>	<i>Ecully - Lyon 5° - Aides à la pierre - Logement social 2017 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2017-2027</b>	<i>Décines Charpieu - Chassieu - Accessibilité sud du Grand Stade - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2017-2028</b>	<i>Irigny - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2017-2029</b>	<i>Vaulx en Velin - Vernay-Verchères - Aménagement et requalification des espaces extérieurs - Autorisations de signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre, l'avenant n° 1 au lot n° 1 de travaux et l'avenant n° 1 au lot n° 2 de travaux par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2017-2030</b>	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Projet Coeur Presqu'île - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réparation de la rue de la République et les places de la République, Pradel et Tolozan - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2017-2031</b>	<i>Exploitation de la déchèterie de Genas - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2017-2032</b>	<i>Etudes dans le domaine des déchets - Lot n° 1 : études d'optimisation de la gestion des déchets - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld  
Président**

Le lundi 6 novembre 2017 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 27 octobre 2017 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRESIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

*(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).*

---

**Membres de la Commission permanente**

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

**Absents excusés** : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

**Absente non excusée** : Mme Frih.

---

**Membres invités**

**Absents non excusés** : MM. Gouverneyre, Lebuhotel, Mme Runel

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Adoption des procès-verbaux  
des Commissions permanentes des 11 septembre et 3 octobre 2017**

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des Commissions permanentes des 11 septembre et 3 octobre 2017. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

*(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).*

---

**N° CP-2017-1954** - Villeurbanne - Plan de cession - Habitat et logement social - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, de parcelles de terrain nues situées 14, 16, avenue Roger Salengro, à la société Icade Promotion Logement avec faculté de substitution - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2017-1955** - Lyon 2° - Pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain d'une emprise située rue Dugas Montbel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2017-1956** - Villeurbanne - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue Geoffroy - Autorisation donnée au Groupe Edouard Denis de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2017-1957** - Villeurbanne - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Société civile de construction vente (SCCV) 5-7, rue Colonel Klobb de plusieurs terrains nus dont une emprise à déclasser du domaine public métropolitain située 5-7, rue Colonel Klobb - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2017-1958** - Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2017-1959** - Genay - Poste Rancé - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2017-1960** - Solaize - Réalisation de la voie nouvelle (VN) 25 - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2017-1961** - Givors - Requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova - Lot n° 1 : eau et assainissement - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2017-1962** - Lyon 2° - Travaux d'aménagement de voirie - Place de la République et rue Président Carnot - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2017-1963** - Entretien et pose d'équipements vidéo et de détection sur le territoire de la Métropole de Lyon hors Voiries structurantes d'agglomération (VSA) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2017-1964** - Auscultation du patrimoine de la voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2017-1954 à CP-2017-1964. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai 10 dossiers à vous présenter.

Le dossier n° CP-2017-1954 concerne la Métropole de Lyon qui se propose de céder, au profit de la société ICADE Promotion, 2 parcelles de terrain situées 14, 16, avenue Roger Salengro à Villeurbanne et pour une superficie totale de 258 mètres carrés. Celles-ci faisant partie du domaine public de voirie métropolitain, elles devront faire l'objet d'une procédure préalable de désaffectation et de déclassement. Dans le cadre de la procédure de déclassement, l'enquête technique a identifié plusieurs réseaux. Leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge de la société ICADE. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure a été dispensée d'enquête publique. Aux termes du compromis qui a été établi, cette cession interviendrait au prix de 400 € le mètre carré, soit un prix de 356 160 € TTC. Par la suite, la société ICADE Promotion Logement rétrocéderait gratuitement à la Métropole une partie des parcelles, pour une emprise de 510 mètres carrés, en vue de l'élargissement de la rue Gervais Bussière et d'une régularisation avenue Roger Salengro.

Le dossier n° CP-2017-1955 concerne Lyon 2°. Dans le cadre du projet d'amélioration des liaisons du pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon-Perrache, la SNCF a saisi la Métropole de Lyon pour le déclassement et la cession d'une emprise située rue Dugas Montbel à Lyon 2°, pour une surface de 1 022 mètres carrés environ. Par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1404 du 13 février 2017, la Métropole a approuvé le principe de déclassement et autorisé la SNCF à déposer son permis de construire. Plusieurs réseaux existant à côté ou sur la parcelle, leur dévoiement sera à la charge de la SNCF. Je rappelle que ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, il n'y aura pas d'enquête publique. Il est donc proposé que la Métropole prononce, suite à sa désaffectation dûment constatée par huissier, le déclassement d'une partie du domaine public métropolitain, pour une surface de 1 022 mètres carrés environ. La cession entre la Métropole et la SNCF sera présentée par décision ultérieure lors d'une prochaine Commission permanente.

Le dossier n° CP-2017-1956 concerne Villeurbanne. Dans le cadre d'une réalisation immobilière située 21 à 33, rue Geoffroy à Villeurbanne, le Groupe Édouard Denis a sollicité la Métropole pour le déclassement du domaine public de voirie métropolitain et la cession de 2 emprises totalisant une surface de 8,90 mètres carrés. Il est donc proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitaine. Le déclassement proprement dit interviendra par décision ultérieure, après constatation de la désaffectation de desdits biens. Par ailleurs, il est proposé, par la présente décision, que la Métropole en tant que propriétaire, autorise le Groupe Édouard Denis à déposer les demandes nécessaires à l'obtention de son permis de construire.

Le dossier n° CP-2017-1957 concerne Villeurbanne. Dans le cadre de l'élargissement de la rue Colonel Klobb, inscrit en emplacement réservé de voirie n° 91 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), la société civile de construction vente (SCCV) a proposé à la Métropole de Lyon de lui céder 3 parcelles de terrain nu ou rendu nu, libres de toute location ou occupation, à détacher de 2 parcelles existantes. Au terme de la convention d'échanges, la SCCV céderait donc à la Métropole les biens dont vous avez la désignation, pour un total de 37,52 mètres carrés environ, pour 10 120 €. En contrepartie, la Métropole lui céderait par voie d'échange la parcelle de la DP, d'une surface de 14,97 mètres carrés environ, pour le même montant. Pour ce déclassement, suite à la réalisation de l'enquête technique, il ressort que plusieurs réseaux existent. Leur dévoiement sera à la charge de la SCCV. L'ensemble des services métropolitains consultés a donné un avis favorable. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure est dispensée d'enquête publique. Cet échange sera régularisé sur la base d'un échange sans soulte, dont la valeur des biens s'élève à 10 120 € TTC. La Métropole s'engage à prendre également à sa charge les frais inhérents à la réalisation des documents d'arpentage.

Le dossier n° CP-2017-1958 concerne la voie nouvelle Louis Vignon, une autorisation de déposer une demande de permis d'aménager. Je rappelle que le projet Louis Vignon, à Charly, comporte 2 axes : créer une voie nouvelle et un parking. Le projet s'inscrivant près d'un monument historique, les travaux à mettre en œuvre aux abords sont soumis à une autorisation d'urbanisme sous la forme d'un permis d'aménager. Celui-ci sera déposé auprès de la Commune de Charly qui l'instruira en prenant l'avis de l'Architecte des bâtiments de France (ABF). En application du code de l'urbanisme, l'autorisation prévue vaut autorisation de l'ABF. La nature des travaux à mettre en œuvre, à savoir la construction d'une aire de stationnement, implique le dépôt d'un permis d'aménager. Celui-ci sera déposé auprès de la Commune de Charly qui l'instruira en recueillant l'avis de l'ABF.

Le dossier n° CP-2017-1959 concerne, à Genay, le Poste Rancé. Situé en arrière du fort historique et de l'église, le parking actuellement gravillonné sera requalifié. Voici les procédures à mettre en œuvre. L'opération se situe à proximité d'un monument historique. Dès lors, les travaux sont soumis à une autorisation préalable de l'ABF. En application du code de l'urbanisme, l'autorisation prévue vaut autorisation de l'ABF. La nature des travaux à mettre en œuvre demande l'application d'un permis d'aménager. Comme pour Charly, le permis d'aménager sera déposé auprès de la Commune de Genay qui l'instruira en recueillant l'avis de l'ABF.

Le dossier n° CP-2017-1960 concerne, à Solaize, la réalisation de la voie nouvelle (VN) 25. Situé à proximité du centre-ville, le projet de cette voirie correspond à la création d'une voie nouvelle liant la rue du Rhône à la rue Gilbert Descrottes. Un emplacement réservé de 10 mètres de largeur est inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) pour cet aménagement. Le projet prévoit également la construction d'un réseau d'assainissement séparatif. Les objectifs de cette voirie sont donc de créer une desserte pour permettre le développement résidentiel du secteur et de proposer une alternative aux circulations qui sont très élevées, et notamment sur la rue centrale des Eparviers. A la suite des acquisitions foncières réalisées, des travaux de clôtures sont à réaliser au nouvel alignement de la voie. Voici les procédures à mettre en œuvre : l'opération se situant à proximité d'un monument historique, je rappelle que les travaux sont soumis à l'autorisation préalable de l'ABF. En application du code de l'urbanisme, l'autorisation prévue vaut autorisation de l'ABF. La nature des travaux demande le dépôt d'un permis d'aménager. Le permis d'aménager sera déposé auprès de la Commune de Solaize qui l'instruira en recueillant l'avis de l'ABF.

Le dossier n° CP-2017-1961 concerne l'avenant n° 1 au marché de travaux d'eau et d'assainissement dans le cadre de la requalification de la rue Yves Farge et de l'avenue Danielle Casanova à Givors. Je rappelle, en quelques mots, la nature du projet : la requalification de façade à façade des deux voies ; la création d'un parvis au droit du lycée ; la création d'une zone 30 ; le prolongement de la trame paysagère de la rue Casanova ; la restructuration du réseau d'assainissement ; la refonte du réseau d'eau potable ; l'enfouissement des réseaux. Par décision de la Commission permanente du 21 novembre 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature du marché pour la requalification, avec l'entreprise STRACCHI, pour un montant de 836 904 € TTC. Des prestations complémentaires ont été demandées par le maître d'ouvrage. Il s'agit d'une étude demandée par la SNCF au titulaire du marché, ainsi que de la pose de canalisations d'eaux pluviales sur la rue Yves Farge. Le montant total de l'avenant porte le marché à 117 969 € TTC, et porterait le montant total du marché à hauteur de 954 873,60 € TTC, ce qui représente une augmentation de 14,10 % du montant initial du marché. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le dossier n° CP-2017-1962 concerne Lyon 2 . Par décision de la Commission permanente du 10 octobre 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature du marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie, place de la République et rue du Président Carnot, avec la société GUINTOLI/SIORAT et des sous-traitants, pour un montant total de 513 310,80 € TTC. Le présent dossier a pour objet la prise en compte de sujétions techniques imprévues nécessitant des travaux supplémentaires.

Il a fallu, premièrement, adapter le chantier aux contraintes touristiques et commerciales : replier les installations pendant la Fête des Lumières, procéder à un deuxième constat d'huissier et mettre en place des glissières. Deuxièmement, il a fallu adapter le projet aux contraintes des espaces verts pour les arbres et les jardinières existantes : rajouter des fournitures ; assurer une unité d'aspect avec les pierres déjà existantes utilisées sur la place de la République et son prolongement ; et enfin, adapter la pause des parvis, ce qui a entraîné des modifications générant des plus-values et des moins-values. L'ensemble de ces modifications apportées donne un surcoût estimé de 25 439 € TTC. Il s'ensuit donc une augmentation de 4,96 % du montant initial du marché. Nous vous proposons, monsieur le Président, de signer cet avenant n° 1.

Le dossier n° CP-2017-1963 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre d'entretien et pose d'équipements vidéo et de détection sur le territoire de la Métropole de Lyon hors voiries structurantes d'agglomération (VSA). Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre ferait l'objet de commande qui serait passée pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois 2 années. L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 480 000 € TTC et maximum de 1 920 000 € TTC. Le présent accord-cadre à bons de commande intègre des conditions à caractère environnemental et le recyclage des matériels électroniques. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier n° CP-2017-1964 concerne aussi un accord-cadre. Il a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre des services d'auscultation du patrimoine de la voirie sur le territoire de la Métropole. Ils procéderont par appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commande. Il serait passé pour une durée ferme de 2 ans, renouvelable une fois. L'accord-cadre ne comporterait pas de montant minimum et comporterait un montant maximum de 720 000 € TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° CP-2017-1965** - Prestations de communication pour l'offre d'accueil foncière et immobilière de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : accompagnement sur la stratégie marketing et les outils de communication de l'offre d'accueil foncière et immobilière, à destination des entreprises du territoire de la Métropole de Lyon (tertiaire, industrie, commerce et hôtellerie) - Années 2018 à 2021 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

**N° CP-2017-1966** - Prestation de réservation d'emplacement de stands, d'espaces publicitaires, d'accréditations et de fournitures diverses à l'occasion du MIPIM et du MAPIC prévus au Palais des festivals de Cannes du 13 au 16 mars 2018 et en novembre 2018 - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

**N° CP-2017-1967** - Prestations d'organisation d'événements, de coordination et d'intendance générale auprès de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 : événements liés à l'entrepreneuriat et aux filières d'excellence du territoire pour 2018 et 2019 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

**N° CP-2017-1968** - Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) en faveur du développement du territoire - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° CP-2017-1969** - Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec ENGIE en faveur du développement du territoire - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Bouzerda rapporte les dossiers n° CP-2017-1965 à CP-2017-1969. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur :** Tout d'abord, le dossier n° CP-2017-1965. Dans le cadre de sa politique de développement économique, de marketing et de rayonnement international, la Métropole souhaite recourir à un prestataire pour l'accompagner sur l'évolution de la stratégie marketing de l'offre d'accueil. Ceci, pour nous permettre de rester compétitifs, attractifs, et pour nous différencier dans notre politique d'attirer de nouveaux projets immobiliers ou d'accompagner les implantations d'entreprises. Le plan d'action comporte donc la participation de la Métropole à plusieurs salons professionnels et la mise en place d'un plan de communication avec la création d'outils associés. C'est dans ce cadre-là qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à ces prestations de communication pour l'offre d'accueil foncière et immobilière. Lors de sa séance du 20 octobre 2017, la commission permanente d'appel d'offres a choisi pour le lot n° 1 l'offre de l'entreprise J'articule. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bon de commande de service avec cette entreprise, le montant minimum étant de 54 000 € TTC et maximum 216 000 € TTC, et pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles de façon expresse (pour 2 années, une seule fois).

Le dossier n° CP-2017-1966 : la Métropole est présente sur un certain nombre de salons pour assurer la promotion de Lyon et de son agglomération, notamment sur les 2 salons immobiliers organisés par la société Reed Midem : le marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et le marché des professionnels de l'implantation commerciale (MAPIC). Outre la réservation des mètres carrés nécessaires à la mise en place d'un stand pour la Métropole, cette société met à disposition des espaces publicitaires et de communication, ainsi que des accréditations et diverses fournitures essentielles au salon. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer, avec cette société, un accord-cadre à bon de commande pour une durée ferme de 14 mois et avec un engagement maximum de 220 000 € HT.

Le dossier n° CP-2017-1967 : la Métropole souhaite faire appel à un régisseur pour l'organisation, la coordination et l'intendance générales des événements qu'elle organise en France, et parfois à l'étranger : organisation de soirées de gala dans le cadre de l'accueil de manifestations professionnelles de grande ampleur (salons, congrès, etc.), organisation d'événements métropolitains pour soutenir, animer, fédérer une filière ou un écosystème (entrepreneuriat, ville intelligente, cleantech, biotech, etc.), participation à des événements de promotion et d'attractivité en France ou à l'étranger (gastronomie, ville intelligente, etc.).

Dans le cadre de ce lot n° 2, c'est-à-dire des événements liés à l'entrepreneuriat et aux filières d'excellence du territoire pour 2018-2019, lors de sa séance précédente du 22 septembre 2017, la commission permanente d'appel d'offres a choisi l'offre de l'entreprise Ivanhoé. Il est donc proposé d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec cette entreprise. Il intègre les conditions d'exécution à caractère social, bien sûr, et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale pour 15 jours minimum. Ce serait un accord conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible, et pour un montant compris entre 36 000 et 50 000 €.

Les 2 dossiers suivants concernent des accords-cadres qui vous seront présentés, d'abord avec la CNR, et ensuite avec ENGIE. La mobilisation de grandes entreprises en faveur du développement du territoire reste l'un des axes majeurs du développement économique, et de manière transversale.

Le dossier n° CP-2017-1968 concerne un accord qui vous est soumis, relatif à la CNR et qui a vocation à fixer les axes de collaboration de la gouvernance du partenariat entre la Métropole et la CNR, en faveur du développement de notre territoire. Les orientations générales de cet accord-cadre sont articulées autour des thématiques diverses sur lesquelles la CNR intervient : le port de Lyon Édouard Herriot, le programme de développement économique, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMIE), le schéma directeur des énergies, la culture, l'éducation, la gestion et l'aménagement du fleuve. Il vous est donc proposé d'approuver le projet d'accord-cadre et de partenariat établi pour une durée de 3 ans entre la Métropole et la CNR.

Le dossier n° CP-2017-1969 concerne un accord-cadre avec ENGIE, qui s'articule autour de ces orientations : le schéma directeur des énergies, le développement durable, la mobilité, la Métropole intelligente, le développement économique du territoire, l'insertion, l'emploi, la formation, l'international, la prospective et le mécénat. Là encore, il est proposé d'approuver le projet d'accord-cadre des partenariats, pour une durée de 3 années, entre la Métropole et ENGIE.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

**M. le Conseiller délégué JACQUET** : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, merci. Je me demandais, dans le cadre de notre Commission permanente, s'il n'était pas nécessaire de procéder à une appréciation de l'ampleur de notre politique de communication, de prestations, de réservation, d'organisation d'événements, etc., et ce, sur l'ensemble de ce que fait la Métropole, et non pas seulement la commission économique, de façon à ce que nous ayons une vision globale de ce que représentent ces actions d'accompagnement de prestations dans notre activité générale, mais aussi pour voir, avec le recul sur plusieurs années, comment cette enveloppe-là progresse et comment on peut la travailler. En effet, les sommes concernées ne sont quand même pas minces et comme elles se répètent chaque année, il y a bien besoin de maîtriser cette démarche. Je ne discute pas de l'utilité : je souligne ce que cela représente et comment on l'apprécie dans notre effort d'ensemble de communication.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Jacquet. Je propose que nous en fassions un point d'information, dans un premier temps, ici au sein de la Commission permanente et peut-être un point d'évaluation à discuter avec vous. Je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° CP-2017-1970** - Exercice 2017 - Budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2008 à 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm rapporte le dossier n° CP-2017-1970. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Ce dossier a trait à une admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Le Trésorier de la Métropole a attiré notre attention sur le fait qu'un certain nombre de créances étaient irrécouvrables concernant les budgets annexes de l'eau, l'assainissement, et bien sûr le budget principal. La plupart de ces créances ne sont pas recouvrables, car elles concernent des sociétés qui ont été déclarées en liquidation ou en redressement judiciaire. L'admission en non-valeur ne signifie pas que l'on renonce au recouvrement, mais nous pourrions dire -pour employer un langage modeste- que les chances de recouvrement sont très proches de zéro. Cela représente une somme de 345 730,40 € pour l'ensemble des budgets qui vont donc être passés en non-valeur.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**N° CP-2017-1971** - Givors - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Lot n° 1 : démolition - terrassements - voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Cardona rapporte le dossier n° CP-2017-1971. Madame Cardona, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur** : Ce dossier concerne la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Givors. Vous devez vous souvenir que, lors de notre précédente réunion, nous avons validé l'avenant n° 1. Il s'agit maintenant de valider l'avenant n° 2, qui concerne le lot n° 1 "démolition - terrassements - voirie et réseaux divers (VRD)", au profit des entreprises ROGER MARTIN RHÔNE-ALPES/RAZEL BEC. Cet avenant n° 2 est d'un montant de 4 737,48 € hors taxe. Nous vous demandons d'approuver cet avenant n° 2 et d'autoriser monsieur le Président à le signer. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité :

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

**N° CP-2017-1972** - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2017-1973** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2017-1974** - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2017-1975** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2017-1976** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2017-1972 à CP-2017-1976. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai 5 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter : une décision modificative et 4 nouvelles garanties concernant 540 logements, pour un montant total garanti de 33 198 113 €.

Le dossier n° CP-2017-1974 est une décision modificative concernant l'OPH Dynacité et porte sur le réaménagement de 4 lignes de prêts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pour un montant total garanti de 5 120 697,73 €.

Le dossier n° CP-2017-1972 porte sur une garantie d'emprunts accordée au profit de Grand Lyon habitat pour 2 opérations, à savoir : la construction d'une résidence sociale de 208 logements rue Rochaix dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que la réhabilitation et l'extension d'un domicile collectif pour personnes handicapées comprenant 16 logements rue Pinel dans le 3<sup>e</sup> arrondissement également. Le montant total garanti est de 4 300 082 €.

Le dossier n° CP-2017-1973 est au bénéfice d'Alliade habitat, pour les opérations suivantes : l'acquisition en VEFA de 8 logements à Givors et de 19 logements dans le 7° arrondissement de Lyon, l'acquisition-amélioration de 27 logements à Villeurbanne, de 30 logements à Saint Cyr au Mont d'Or et de 21 logements route de Vourles à Saint Genis Laval, la construction de 10 logements Route Nationale 6 à Lissieu et de 26 logements rue Guilloux à Saint Genis Laval. Le montant total garanti est de 11 561 620 €.

Le dossier n° CP-2017-1975 est au profit de la Sollar, pour l'acquisition-amélioration de 12 logements place du marché dans le 3° arrondissement de Lyon, pour un montant total garanti de 883 960 €.

Le dossier n° CP-2017-1976 est au profit d'Immobilière Rhône-Alpes 3F pour 2 opérations : l'acquisition en VEFA de 115 logements rue Léon Blum à Villeurbanne, des travaux de réhabilitation concernant 64 logements rue Pasteur à Caluire et Cuire et un montant total garanti de 11 331 753 €.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-1972, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-1972, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-1973, (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, membre du conseil d'administration de Sollar n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-1975 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-1976 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° CP-2017-1977** - Evaluation de l'exposition des agents de la Métropole de Lyon au risque chimique et aux polluants dans l'air - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2017-1978** - Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Métropole de Lyon (fourniture de charbons et autres produits de même fonctionnalité) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2017-1979** - Fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation ENDRESS HAUSER installée sur les divers sites du secteur assainissement et de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2017-1980** - Inspections télévisées du réseau d'assainissement non visitable et prestations associées - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2017-1981** - Saint Genis Laval - Oullins - Remplacement de canalisations d'eau potable et renouvellement de branchements - Avenue Georges Clémenceau, de l'avenue du 8 mai à la rue Léon Bourgeois et maillage de l'allée Marie Antoinette - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2017-1977 à CP-2017-1981. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur :** Le dossier n° CP-2017-1977 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande, pour une prestation de services afin d'évaluer l'exposition des agents de la Métropole au risque chimique et aux polluants dans l'air. Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres, pour un maximum de 175 000 € (sans minimum), pour une durée ferme de 2 ans, et reconductible de façon expresse au moins une fois 2 ans.

Le dossier n° CP-2017-1978 concerne le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande, relatif à la fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Métropole de Lyon (essentiellement des charbons actifs et d'autres produits de la même fonctionnalité), pour un minimum de 100 000 € et maximum de 400 000 € pour une durée ferme de 4 ans.

Le dossier n° CP-2017-1979 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre portant sur la fourniture de pièces détachées et la maintenance pour instrumentation ENDRESS HAUSER installée sur les divers sites du secteur assainissement et de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Métropole de Lyon. Les offres seront choisies par la commission permanente d'appels d'offres pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois. Le montant est d'un minimum de 80 000 € et maximum de 320 000 €, pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° CP-2017-1980 concerne les inspections télévisées du réseau d'assainissement non visitable et des prestations associées. Il s'agit d'une autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. C'est pour une durée expresse d'une fois 2 années, un montant minimum de 160 000 € et maximum de 640 000 €. La commission permanente d'appel d'offres du 22 septembre propose l'entreprise SARP Centre-Est.

Le dossier n° CP-2017-1981 concerne la Commune de Saint-Genis-Laval : le remplacement de canalisations d'eau potable et renouvellement de branchements sur l'avenue Georges Clémenceau, de l'avenue du 8 mai à la rue Léon Bourgeois. Il s'agit d'une autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée. L'offre retenue, et qui vous est proposée, est d'un montant de 688 000 € HT et l'attributaire en serait l'entreprise RAMPA TP.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° CP-2017-1982** - Vaulx en Velin - Protocole d'accord transactionnel valant décompte général et définitif pour le marché de conception et réalisation de la chaufferie biomasse de Vaulx en Velin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° CP-2017-2026** - Ecully - Lyon 5° - Aides à la pierre - Logement social 2017 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2017-1982 et CP-2017-2026. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur :** Le dossier n° CP-2017-1982 concerne un protocole d'accord transactionnel valant décompte général et définitif pour le marché de conception et réalisation de la chaufferie biomasse de Vaulx-en-Velin. La décision décrit tous les errements de cette réception et de ce décompte général et définitif, qui était lié à une non-réception de l'installation réalisée par le groupement d'entreprises Eiffage Energie Thermie Centre-Est/BLB constructions/Atlas Architectes : La non-conformité, notamment au niveau des émissions de cette chaufferie. On vous passe les détails de cette procédure. La Métropole a saisi le tribunal administratif avec désignation d'une expertise. Des travaux correctifs ont permis de constater que la chaufferie est enfin conforme aux spécifications du marché, notamment en termes d'émissions. La Métropole a donc prononcé la réception du marché avec réserves le 19 septembre 2017, celle-ci pouvant faire l'objet d'une réfaction de prix. Il y a eu des concessions réciproques entre la Métropole et le groupement d'entreprises, pour aboutir au global à ce protocole d'accord transactionnel, qui vient réduire le montant initial du marché de 19 281 € HT, et aboutir à un reste à payer au groupement de 83 857 € HT. Dans le décompte général et définitif, ces valeurs étant exprimées en prix de base du marché, il y a un reste à percevoir de 3 196 € HT. Donc, je vous demande d'approuver ce protocole d'accord transactionnel entre la Métropole et ce groupement d'entreprises.

Je rapporte la décision n° CP-2017-2026 à la place de Michel Le Faou, qui a un conflit d'intérêts sur ce dossier. Il concerne des aides à la pierre, pour le programme de logement social 2017, à savoir l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux. Il s'agit de 2 subventions. L'une, pour Grand Lyon habitat, pour une opération 64, rue Saint Georges, montée des Epies : 7 logements en PLUS et 3 en PLAI, pour un montant de subventions de 82 000 €. L'autre bénéficiaire est Habitat et Humanisme, pour une opération 18, rue Jean-Marie Vianney à Ecully, pour la réalisation d'un logement en PLAI et d'une subvention d'un montant de 24 000 €. Cette subvention fait donc un total général de 106 000 €.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-2026, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-2026, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

---

**N° CP-2017-1983** - Travaux de signalisation horizontale sur les voies rapides de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2017-1984** - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations liées aux tunnels routiers et voies rapides de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2017-1985** - Accompagnement des acteurs économiques en zones de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Lot n° 2 : accompagnement individualisé des acteurs économiques souhaitant s'engager dans une démarche de réduction de leur vulnérabilité - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte les dossiers n° CP-2017-1983 à CP-2017-1985. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Le dossier n° CP-2017-1983 concerne le lancement d'une procédure adaptée pour un marché relatif à la signalisation horizontale sur les voies rapides de la Métropole. Je rappelle que ces voies rapides sont celles que nous avons héritées du Conseil général, à savoir : le périphérique boulevard Laurent Bonneval, le boulevard urbain sud et également le contournement sud de Meyzieu. S'y rajoutent, depuis quelques jours, les autoroutes déclassées A6 et A7 de Dardilly à Pierre Bénite, comme chacun le sait.

Je vous propose donc que ce marché prenne la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une durée ferme de deux ans, reconductible de façon tacite une fois deux années, avec un engagement minimum de 300 000 € HT et maximum de 900 000 € HT pour sa durée ferme de 2 ans. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction. Je vous propose d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2017-1984 a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour les opérations liées aux tunnels routiers et voies rapides de la Métropole de Lyon. Je vous propose une procédure d'appel d'offres ouvert, avec un accord-cadre à bons de commande qui serait conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années, pour un montant maximum de 2 M€ hors taxes, pour la durée totale du marché. L'accord-cadre porterait un engagement de commande minimum de 250 000 € hors taxes et maximum de 1 M€ hors taxes. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction. Là aussi, je vous propose que notre Commission autorise monsieur le Président à signer ce marché.

Le dossier n° CP-2017-1985 concerne les plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Vous savez que notre Conseil, par délibération du 18 septembre 2017, a approuvé le programme d'actions à destination des acteurs économiques se trouvant dans les zones PPRT. Ce programme est constitué de 2 volets : le volet n° 1, qui consiste à informer et sensibiliser lesdits acteurs économiques et le volet n° 2 qui concerne l'accompagnement individualisé de ces mêmes acteurs économiques.

Pour cela, la Métropole a besoin d'être accompagnée par un prestataire qui aura pour mission : dans le cadre du volet n° 1, d'élaborer une stratégie pour informer et sensibiliser un maximum d'acteurs économiques installés dans les zones PPRT, de mettre en œuvre cette stratégie, d'assurer le suivi d'évaluation et l'ajustement éventuel du dispositif mis en œuvre et dans le cadre du volet n° 2, d'élaborer un cadre d'intervention auprès des acteurs économiques qui souhaitent s'engager dans une action de réduction de vulnérabilité, de mettre en œuvre ces interventions. Ces accords-cadres seront conclus pour une durée ferme de 3 ans et feront l'objet de bons de commande. Les prestations font l'objet de l'allotissement et des engagements de commandes suivants.

Pour le lot n° 1, l'engagement minimum est de 40 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre et l'engagement maximum est de 160 000 € HT.

Pour le lot n° 2, dans les mêmes conditions, l'engagement minimum est de 800 000 € hors taxes et maximum de 305 000 € hors taxes. L'autorisation de signature du lot n° 1 relève de la délégation de signature accordée au Président de la Métropole. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre pour le lot n° 2.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N° CP-2017-1986** - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos rapporte le dossier n° CP-2017-1986. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Le dossier n° CP-2017-1986 concerne la désignation des personnalités qualifiées dans les collèges, en particulier, pour le collège Gabriel Rosset : monsieur Jean Bellemere, pour le collège Christiane Bernardin : madame Françoise Routon et pour le collège Clément Marot : madame Marie-Agnès Cabot.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° CP-2017-1987** - Projet Pass urbain - Charte d'expérimentation entre la Métropole de Lyon et les partenaires du projet - Approbation et autorisation de signer ladite charte - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

**N° CP-2017-1988** - Mise à disposition de fibres optiques concédant un droit exclusif de longue durée et irrévocable entre la Métropole de Lyon et la société Grand Lyon THD - Convention avec la société Grand Lyon THD - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2017-1987 et CP-2017-1988. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Le dossier n° CP-2017-1987 rentre dans le cadre de notre modernisation d'action publique et de notre démarche de mise à disposition des Grands Lyonnais de services innovants. Nous travaillons, en effet, depuis plusieurs mois sur la création d'un pass urbain qui est une carte de vie et d'accès à un bouquet de services culturels, de loisirs, et de transports. Ce pass urbain, dans une première phase, fait l'objet d'une expérimentation auprès de 4 000 usagers avant d'être déployé à plus grande échelle.

Plusieurs partenaires sont, de fait, impliqués dans la démarche, tels que le SYTRAL, LPA, l'Olympique lyonnais ou encore l'office du tourisme. Il convient donc de poser un cadre qui prend la forme d'une charte partenariale, et c'est précisément l'objet qui vous est proposé par ce dossier. Cette charte pose des principes tels que la promotion du dispositif, les questions de propriété intellectuelle, ou encore la question d'échanges de données. Nous prévoyons une montée en charge, sur ce dispositif, à 50 000 usagers d'ici 2019. Et nous aurons alors l'occasion de convenir d'une convention avec les partenaires, qui sera beaucoup plus complète à ce moment, lorsque nous aurons les retours de cette expérimentation.

Le dossier n° CP-2017-1988 concerne la mise à disposition de la fibre optique sur certains sites de la Métropole. Il s'agit en effet de raccorder 133 sites. Ce sont essentiellement des collèges, mais aussi des maisons de la Métropole ou d'autres sites tels que la Maison des étudiants, jugés prioritaires surtout au regard de leurs besoins et de la faible qualité de service dont ils disposent aujourd'hui. La proposition qui vous est faite s'appuie sur un modèle doublement vertueux : le premier élément est que nous vous proposons de nous appuyer sur notre DSP très haut débit, en achetant un droit d'usage sur les fibres pour raccorder les bâtiments ciblés jusqu'en 2040. Cela correspond à la durée du contrat de DSP.

Le coût de cette acquisition s'élève à 1,9 M€, avec des frais de maintenance à hauteur de 78 000 €.

Nous utiliserons ensuite le marché Amplivia qui est le groupement de commandes de la Région pour l'activation de la fibre, de façon à ce que celle-ci bénéficie d'un service d'accès à internet optimisé. Et par là, nous faisons une économie substantielle sur les coûts de fonctionnement estimés à 1,4 M€ et qui seront, en fait, de 350 000 €.

**M. LE PRESIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

**N° CP-2017-1989** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 431 et 581, situés 21, rue Guillermin et appartenant aux époux Landoulsi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1990** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 424 et 574, situés 21, rue Guillermin et appartenant aux conjoints Ramani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1991** - Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à Mme Maria Bernard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1992** - Caluire et Cuire - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 terrains nus, situés à l'angle de l'avenue Louis Dufour et chemin de Crépieux, 323, chemin des Bruyères et 19, rue André Lassagne et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1993** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 198, route de Trévoux et appartenant à la société civile immobilière (SCI) JBE - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1994** - Lyon 7° - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 317, avenue Jean Jaurès et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1995** - Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Champlong et appartenant à M. Pierre Debombourg - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1996** - Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin de l'Indiennerie et appartenant à Mme Josette Demillière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1997** - Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 45, chemin de Champlong et appartenant à Mme Isabelle Veysset épouse Taisne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1998** - Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 26, chemin de la Tassine et appartenant à M. Olivier Drevon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-1999** - Saint Genis Laval - Habitat et Logement social - Acquisition à titre onéreux d'un terrain bâti situé 12, petite rue des Collonges et appartenant à l'indivision Dugas - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2000** - Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rues Aimé Cotton et Bernard Palissy et appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) DR - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2001** - Sainte Foy lès Lyon - Voirie de proximité - Acquisition à titre gratuit de 3 parcelles de terrain nu situées 149, chemin de Montray et appartenant à l'association Syndicale Libre du lotissement Vallauris - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2002** - Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située impasse Bellevue et appartenant aux consorts Michalet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2003** - Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Alexandre Dumas et appartenant à la société d'économie mixte (SEM) Adoma - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2004** - Vaulx en Velin - Développement urbain - Acquisition, à titre gratuit, de 15 parcelles de terrain, situées dans le quartier Vernay-Verchères et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2005** - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Secteur Tase - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles de terrain nu cadastrées BR 641, BR 640, BR 639, BR 643, BR 650, BR 646 et BR 647 ainsi que la partie en surface du volume n° 2 dépendant de la parcelle cadastrée BR 645 situés rue Maurice Moissonnier, rue de la Poudrette et avenue du Bataillon Carmagnole Liberté, appartenant à la société dénommée Icade Promotion - Etablissement de servitudes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2006** - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 190, rue Anatole France et appartenant à la SNC COGEDIM GRAND LYON - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2007** - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 92 et 94, rue Eugène Réguillon et appartenant à la Société civile de construction-vente (SCCV) HAIKU - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2008** - Villeurbanne - Développement urbain - Quartier Saint-Jean - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle avec terrain situés au 30, petite rue du Roulet et appartenant à M. et Mme Antonio Morales - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2009** - Lyon 3° - Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), à la suite de la préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 40, rue Amiral Courbet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2010** - Lyon 3° - Habitat et Logement social - Déclaration d'utilité publique (DUP) multisites n° 2 - Cession, à titre onéreux, à la société SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA) d'un ensemble immobilier situé 17, rue de la Métallurgie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2011** - Lyon 7° - Equipement public - Parc public - Cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Lyon, de parcelles de terrain nu situées à l'angle des rues Jangot, Montesquieu, Sébastien Gryphe et Capitaine Robert Cluzan - Annulations de l'état descriptif de division et règlement de copropriété des ensembles immobiliers cadastrés AN 52, 58 et 59 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2012** - Lyon 8° - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à Bouygues Immobilier, avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé 33, rue Paul Cazeneuve - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2013** - Lyon 8° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à l'euro symbolique, du lot n° 28, situé à l'angle de la rue du Professeur Ranvier et de la promenade Andrée Dupeyron, à la société Promelia - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2014** - Lyon 9° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession à titre onéreux, à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL), d'un tènement immobilier situé 23, rue Joannès Carret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2015** - Vaulx en Velin - Equipement public - Cession, à titre onéreux, à la Commune, à la suite d'une préemption avec préfinancement de 3 locaux professionnels dans 2 bâtiments en copropriété situés 7-9, place Gilbert Boissier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2017-2016** - Villeurbanne - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia, à la suite d'une préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 40, cours de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2017-1989 à CP-2017-2016. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur** : J'ai compté 27 dossiers, mais je ne vais pas tous vous les détailler. Je vais commencer par vous présenter, de façon ramassée, les acquisitions sur un certain nombre de communes qui sont à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2017-1992 concerne Caluire et Cuire. La Commune vend pour, une régularisation foncière, une voirie de 774 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2017-1993, sur la Commune de Genay, concerne une opération de voirie. Le vendeur est la SCI JBE pour une régularisation foncière route de Trévoux. La surface est de 22 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2017-1996, sur la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or, concerne un élargissement de voirie. Le vendeur est madame Josette Demillière qui vend un terrain nu.

Le dossier n° CP-2017-2000, sur la Commune de Saint Priest, concerne une régularisation foncière sur la rue Aimé Cotton. La SARL DR vend 6 444 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2017-2001, sur la Commune de Sainte Foy lès Lyon, concerne l'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Vallauris, pour une régularisation foncière sur le chemin de Montray. La surface est de 1 219 mètres carrés.

Le dossier n° CP-2017-2002 concerne la Commune de Sathonay Village. Les vendeurs sont les conjoints Michalet. C'est une régularisation foncière également sur l'impasse Bellevue.

Le dossier n° CP-2017-2003 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Le vendeur est Adoma, pour une régularisation foncière sur la rue Alexandre Dumas.

Le rapport n° CP-2017-2006 concerne la Commune de Villeurbanne. Le vendeur est COGEDIM. Il s'agit d'un élargissement de voirie au 190, rue Anatole France.

Le dossier n° CP-2017-2007 concerne la Commune de Villeurbanne : la SSCV HAIKU pour un élargissement de voirie au 92, rue Eugène Réguillon.

L'ensemble de ces opérations concentre une surface de 8 646 mètres carrés pour des opérations de voirie et est à titre gratuit, dans sa totalité. J'en viens à 2 autres opérations.

Le dossier n° CP-2017-1995, sur la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or, concerne un élargissement de voirie. Monsieur Debombourg vend une surface de 59 mètres carrés. Il s'agit d'un terrain nu, pour un montant de 2 950 €.

Le dossier n° CP-2017-1998, sur la Commune de Saint Genis Laval, concerne un élargissement de voirie au 26, chemin de la Tassine. Monsieur Drevon vend une surface de 112 mètres carrés, pour un montant de 11 008 €.

Ces 2 opérations concernent une surface de 171 mètres carrés pour un total de 13 958 €. Nous avons encore 2 autres acquisitions.

Le dossier n° CP-2017-1991 concerne la Commune de Cailloux sur Fontaines. Madame Maria Bernard vend une surface de 6 mètres carrés pour un élargissement de voirie chemin de Four.

Le dossier n° CP-2017-1997, sur la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or, concerne un élargissement de voirie 45, chemin de Champlong. Madame Veysset vend un terrain encombré d'une surface de 341 mètres carrés, pour un montant de 34 100 €.

J'arrive maintenant à des opérations de renouvellement ou développement urbain.

Sur la Commune de Bron, dans le cadre de l'Opération renouvellement urbain (ORU) de Bron Terrailon, nous avons 2 ventes, donc 2 acquisitions.

Le dossier n° CP-2017-1989 concerne le 21, rue Guillermin à Bron. Les vendeurs sont les époux Landoulsi. Il s'agit d'un T5 et d'une cave, pour un montant de 115 125 €.

Le dossier n° CP-2017-1990 concerne toujours le 21, rue Guillermin. Les vendeurs sont les conjoints Ramani. Il s'agit d'un T4 et d'une cave, pour un montant de 90 000 €.

Le dossier n° CP-2017-1994 concerne à Lyon 7°, l'acquisition au SYTRAL d'un équipement public. C'est un transfert, de domaine public à domaine public, du parking avenue Jean Jaurès. La surface est de 12 093 mètres carrés et le montant est de 5,6 M€.

Le dossier n° CP-2017-1999 concerne la Commune de Saint Genis Laval, une opération d'habitat. Le vendeur est l'indivision Dugas. Il s'agit d'un logement social, donc un immeuble, pour un montant de 440 000 €.

Le dossier n° CP-2017-2004 concerne la Commune de Vaulx en Velin, dans le cadre d'une régularisation foncière. Il s'agit de l'acquisition de 5 652 mètres carrés, à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2017-2005 concerne la Commune de Vaulx en Velin, dans le cadre du programme Le Carré de Soie. Il s'agit de la vente par ICADE de 3 823 mètres carrés, pour un montant de 344 070 €.

Le dossier n° CP-2017-2008 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Il s'agit d'une opération de développement urbain. Les vendeurs sont monsieur et madame Morales, dans le quartier Saint-Jean. Ils vendent une surface de 831 mètres carrés pour 480 000 €.

J'en ai fini pour les acquisitions et je vais passer à ce que nous vendons.

Le dossier n° CP-2017-2009 concerne Lyon 3°. La SACVL acquiert un immeuble au 40, rue Amiral Courbet. Il s'agit d'une revente suite à une préemption et un préfinancement : 8 PLS pour 735 000 €.

Le dossier n° CP-2017-2010 concerne Lyon 3°. L'Immobilière Rhône-Alpes achète un bâtiment et des garages pour 731 100 € au 17, rue de la Métallurgie, après remembrement de 36 logements.

Le dossier n° CP-2017-2011 concerne Lyon 7°. L'acquéreur est la Ville de Lyon pour un équipement public sur une surface de 2 485 mètres carrés rue Mazagan. Le montant de la cession est de 1 euro.

Le dossier n° CP-2017-2012 concerne Lyon 8°. L'acquéreur est Bouygues Immobilier. Il s'agit de 47 logements dont 2 PSL après remembrement, 33, rue Paul Cazeneuve. Il s'agit d'un bâtiment à usage commercial et habitation, pour un montant de 300 000 €.

Le dossier n° CP-2017-2013 concerne Lyon 8°. L'acquéreur est Promelia, dans le cadre de la ZAC Mermoz Nord pour réaliser 20 logements. Il s'agit d'un terrain nu, pour 1 euro symbolique.

Le dossier n° CP-2017-2014 concerne Lyon 9°. L'acquéreur est la SERL pour le développement urbain de la ZAC nord du Quartier de l'Industrie, 23, rue Joannès Carret. C'est un garage. Il s'agit de payer le solde de la vente de 459 677 €.

Le dossier n° CP-2017-2015 concerne la Commune de Vaulx en Velin, pour faire un équipement public place Gilbert Boissier : 3 locaux professionnels pour 154 800 €.

Enfin, le dossier n° CP-2017-2016 concerne un bâtiment que nous vendons à Vilogia, à Villeurbanne, 40, cours de la République. Il s'agit d'une revente suite à un préfinancement pour 25 PLAI, 395 000 €.

Sur cette Commission permanente, nous avons fait des cessions, à hauteur de 2 775 579 €.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Le temps mis en relief avec le nombre de dossiers est excellent. Merci beaucoup. Bravo. Franchement, belle performance. A suivre de près. En plus, il n'y a aucune question ni demande de précision, donc c'était limpide.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-1999, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-1999, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-2009, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2017-2010 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

**N° CP-2017-2017** - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août et 30 septembre 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° CP-2017-2018** - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Désaffectation et déclassement de la parcelle de terrain bâti cadastrée BS 32 et située 19, rue Clément Marot - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1730 du 20 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2017-2019** - Villeurbanne - Désaffectation et déclassement d'un tènement immobilier situé 19, rue Ducroize sur la parcelle cadastrée CI 255 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2017-2020** - Saint Priest - Carré Rostand - Autorisation donnée à la Ville de Saint-Priest de déposer une ou plusieurs demandes d'autorisation du droit des sols pour réaliser le programme d'aménagement du futur parc Nelson Mandela - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2017-2021** - Villeurbanne - Carré de soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie (VLS) - Autorisation donnée à la société dénommée SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS ou à toute personne se substituant à elle, de déposer 2 permis de construire sur la parcelle métropolitaine cadastrée BZ 162 située rue Charlotte Delbo - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2017-2022** - Prestations de traiteurs pour les services de la Métropole de Lyon - 6 lots - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande - Direction de l'information et de la communication externe -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte les dossiers n° CP-2017-2017 à CP-2017-2022. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur** : Je rapporte un certain nombre de dossiers en lieu et place de Prosper Kabalo, qui est excusé aujourd'hui. Il s'agit de 6 projets de décisions.

Le dossier n° CP-2017-2017 concerne les déplacements des élus. Il rend compte des déplacements autorisés du 1er août au 30 septembre 2017.

Les 2 projets suivants, regroupés, portent sur le déclassement de tènements fonciers en vue de leur cession, après constat de leur désaffectation.

Le dossier n° CP-2017-2018 complète une précédente décision de la Commission permanente adoptée le 15 mai dernier. Elle portait sur la parcelle cadastrée BS 32 située au 9, rue Clément Marot dans le 7e arrondissement. Il s'agit de confirmer la cession de cette parcelle à la SERL.

Le dossier n° CP-2017-2019 concerne le tènement immobilier situé au 19, rue Ducroize à Villeurbanne, dont la session a déjà été décidée lors de la séance de la Commission permanente du 20 juillet. Il s'agit ici de prononcer son déclassement préalablement à la signature de l'acte de vente.

Les 2 projets suivants proposent d'autoriser des tiers à déposer des demandes d'autorisation des droits du sol, sur des fonciers dont la Métropole de Lyon est propriétaire.

Le dossier n° CP-2017-2020 autorise la Ville de Saint Priest à déposer de telles demandes pour l'aménagement du futur parc Nelson Mandela, dont l'emprise du projet recouvre en totalité ou pour partie des parcelles métropolitaines cadastrées CT 11, CT 89, CT 90, CT 99, CT 102 et CV 193. A terme, il est envisagé de céder ces parcelles à la Ville par le biais d'un échange foncier. Tout cela pour ne pas retarder les différents calendriers.

Le dossier n° CP-2017-2021 autorise la société SNC Altarea Cogedim à déposer 2 permis de construire sur la parcelle métropolitaine cadastrée BZ 162, située rue Charlotte Delbo à Villeurbanne, au sein de la ZAC Villeurbanne La Soie, pour la réalisation d'immeubles de logements collectifs. La cession du terrain d'assiette interviendra ultérieurement.

Le dossier n° CP-2017-2022 propose d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée en vue du renouvellement des marchés pour la réalisation de prestations de traiteurs, et la signature des accords-cadres à bons de commande à intervenir. Vous avez d'ailleurs le détail, point par point et par lot, dans la décision. Ceci vise à couvrir les 8 lots de prestations distinctes, depuis le petit déjeuner jusqu'au repas servi assis, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible -précisons-le- de façon expresse une fois. Chaque lot dispose d'engagements de commandes minimum et maximum. Vous avez le détail, encore une fois, dans la décision. Cela sera à décompter sur la durée ferme de 2 ans.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

---

**N° CP-2017-2023** - Lyon 8° - Construction du collège Alice Guy à partir de bâtiments modulaires - Autorisation de signer le protocole d'indemnisation avec la société Korian La Saison Dorée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRESIDENT** : Le dossier n° CP-2017-2023 est retiré de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2017-2024** - Evaluation, mise à l'abri et orientation des mineurs non accompagnés (MNA) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte le dossier n° CP-2017-2024. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Le dossier n° CP-2017-2024 vise à lancer une procédure d'appel d'offres dans le cadre de l'évaluation, la mise à l'abri, et l'orientation des Mineurs non accompagnés (MNA). La Métropole, comme de grandes agglomérations du territoire français, doit faire face à une augmentation du flux de jeunes migrants.

Pour mémoire, je vous rappelle que la Métropole assure 3 phases du dispositif d'accueil de ces jeunes : la première est la phase d'évaluation de majorité légale, de mise à l'abri et d'orientation ; la seconde est une phase d'hébergement temporaire, en l'attente de la décision de justice de les confier à la protection de l'enfance ; la troisième est une phase d'orientation vers les établissements de protection de l'enfance.

Pour faire face à ces arrivées massives, et afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins d'accueil de ces jeunes, il vous est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'un accord-cadre pour assurer la phase d'évaluation, de mise à l'abri et d'orientation vers un hébergement temporaire. Monsieur le Président, je crois que vous vouliez rajouter quelques mots.

**M. LE PRESIDENT** : Oui. C'est un sujet extrêmement prégnant, à travers des articles de presse, mais aussi à travers une situation locale. Je rappelle qu'avec Paris et la Seine-Saint-Denis, nous sommes le troisième territoire à accueillir, en tout cas en nombre, des mineurs non accompagnés. La situation sur la Métropole s'est considérablement dégradée depuis le mois de juin, avec une augmentation des "flux" -car c'est ainsi que cela s'appelle- et du nombre de mineurs non accompagnés, ou en tout cas de "candidats" -si l'on peut appeler cela ainsi- à être diagnostiqués comme mineurs non accompagnés.

Je rappelle que ces mineurs sont reçus sur une seule maison de la Métropole, là où se trouve la Mission. Les flux sont extrêmement importants puisque nous comptons, certains jours, 80 mineurs non accompagnés sur les heures d'ouverture de la Mission. Bien évidemment, il y a des incidents, voire des bagarres, consécutives à des tensions énormes. Cela est lié, bien sûr, à la tension qui règne et qui est souvent le fruit du parcours de beaucoup de ces mineurs non accompagnés.

Résultat des courses, nous avons renforcé en juin les effectifs de la Mission pour l'évaluation et l'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) avec 3 personnes supplémentaires, mais ceci ne suffit pas à l'augmentation des flux, d'autant plus que nous avons des personnels, aujourd'hui, dans une tension suprême qui sont, pour bon nombre, en arrêt maladie : 8 personnes sur 12 sont, aujourd'hui, en arrêt maladie et demandent une mobilité. Donc, nous sommes dans une situation extrêmement prégnante.

Pour mémoire, jusqu'au mois de juin, on traitait le sujet en moins d'une semaine. Aujourd'hui, le temps d'attente, c'est-à-dire le temps depuis le moment où le mineur se présente soit parce qu'il vient spontanément, soit parce qu'il est adressé par des associations, soit parce qu'il est amené par la police, est de 3 à 5 semaines. Ce sont là des délais juste intenable, pour toutes les raisons que je viens de donner.

Ainsi, nous avons souhaité externaliser, en quelque sorte, le sujet et le proposer à un certain nombre de structures en capacité de traiter les 2 sujets que sont l'accueil et les 5 jours nécessaires de mise à l'abri. Bien évidemment, cela ne dédouane en rien l'obligation légale de la Métropole, qui continuera bien évidemment à suivre le dossier, faire le lien, y compris les seconds entretiens, absolument nécessaires. Cela va nous permettre, d'abord, de considérablement améliorer les délais et, tout cela, avec le souci aussi de le faire à somme nulle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas, à travers la constitution de l'appel d'offres, des coûts supplémentaires pour la Métropole avec des personnels qui, pour certains en demande de mobilité, retrouveront des postes qui leur apportent satisfaction. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet, qui est important.

Nous allons entamer un travail aussi sur la question de l'hébergement, mais c'est un second sujet. Nous avons demandé à nous exonérer d'un appel d'offres, mais le contrôle de légalité ne nous y a pas permis. Donc, nous sommes contraints d'effectuer un appel d'offres un peu accéléré, qui va nous permettre de gagner quelques semaines, mais tout cela sera effectif seulement à fin décembre début janvier. Voilà ce que je pouvais dire.

J'entends beaucoup de choses sur ce sujet, beaucoup de gens qui s'agitent. Souvent, d'ailleurs, avec de bons premiers sentiments. Je voudrais faire passer le message que, bien évidemment, la Métropole s'occupe de ce sujet depuis le mois de juin. Depuis le mois de juillet, elle s'en occupe sérieusement. Elle le fait avec l'ensemble des partenaires.

Nous avons alerté -et le maire de Lyon présent ici s'est associé à cette demande- le préfet, pour qu'il y ait un travail commun. Car la Métropole ne peut pas, seule, apporter toutes les réponses à ces questions qui augmentent incessamment et sont de plus en plus prégnantes. Mais nous le faisons dans le calme, le sérieux, et sans agiter personne. Je crois que c'était important. Il s'agit d'un problème trop sérieux pour se permettre de jeter sur la place publique des anathèmes, d'en faire des caricatures -comme j'entends- et je pense qu'il aura peut-être quelques interventions au Conseil cet après-midi. Je me chargerai d'y répondre dans les mêmes propos, avec la même bonne humeur et la même bienveillance, mais de manière ferme. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** Merci de vos propos et d'engager cette démarche car, en effet, le problème devient criant. Se doter de moyens supplémentaires est une bonne chose, d'autant que vous avez dit que l'on s'attellera aussi à l'hébergement dans un second temps. Cela n'est pas dans la décision, mais effectivement, c'est aussi un sujet.

J'ai 2 questions. Peut-être que dans la décision, il aurait été intéressant d'avoir un bilan des années 2015 et 2016, avec les chiffres précis -car on nous dit "300-600". Ensuite, que sont devenus ces jeunes accueillis en 2015 et 2016 ? Quelles ont été les orientations et les décisions qui ont été faites au titre de notre compétence protection de l'enfance sur ces 2 ans, voire sur les 6 mois de 2017.

Et puis, autre question. La décision précise que l'accord sera passé pour un an, non reconductible. Il est assez peu probable que la situation se soit améliorée grandement d'ici un an, donc que se passera-t-il dans un an ? Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Voici quelques chiffres 2014, 2015, 2016 et 2017 en cours. Sur 2014 : 351 mineurs non accompagnés ont été évalués et, à l'issue de l'évaluation, 261 ont été pris en charge. Sur 2015 : 349 mineurs non accompagnés ont été évalués et, à l'issue de l'évaluation, 261 ont été aussi pris en charge. Sur 2016 : 613 mineurs non accompagnés ont été évalués et à l'issue de l'évaluation, 329 ont été pris en charge. Sur 2017, à fin septembre, je crois : nous étions à 900 mineurs non accompagnés qui ont été évalués et, à l'issue de l'évaluation, 450 ont été pris en charge.

Quant au "non reconductible", cela veut dire simplement que nous nous donnons l'année pour observer comment les choses se passent, ce qui ne veut pas dire que derrière, nous n'aurons pas à reproduire ce type d'accompagnement. Mais l'idée est de se donner un peu de recul et d'évaluer ce que l'on est en train de faire sur une première année. Telle était l'idée, et non pas de dire : "On va arrêter". L'année prochaine, je pense que malheureusement le sujet ne sera pas épuisé. Nous relancerons à ce moment-là une procédure et nous la ferons sans procédure d'urgence relative -puisque c'est ainsi que cela s'appelle-, ce qui nous permettra de mieux anticiper.

**M. LE PRESIDENT :** Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° CP-2017-2025** - Lyon 1er - Lyon 2° - Coeur Presqu'île - Autorisation de déposer des demandes de permis d'aménager et d'autorisation de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2017-2027** - Décines Charpieu - Chassieu - Accessibilité sud du Grand Stade - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2017-2028** - Irigny - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'oeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2017-2029** - Vaulx en Velin - Vernay-Verchères - Aménagement et requalification des espaces extérieurs - Autorisations de signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre, l'avenant n° 1 au lot n° 1 de travaux et l'avenant n° 1 au lot n° 2 de travaux par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2017-2030** - Lyon 1er - Lyon 2° - Projet Cœur Presqu'île - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réparation de la rue de la République et les places de la République, Pradel et Tolozan - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2017-2025, CP-2017-2027 à CP-2017-2030. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Le projet n° CP-2017-2025 concerne l'opération Cœur Presqu'île. Il s'agit d'une autorisation de déposer des demandes de permis d'aménager et des autorisations de travaux. Je rappelle très rapidement le contexte. Cette opération a fait l'objet d'une inscription à la PPI et concerne la remise à niveau d'un certain nombre d'espaces publics de la presqu'île de Lyon, en l'occurrence : les places Chardonnet, Louis Pradel, Tolozan, de la Comédie, des Terreaux, de la République et Ampère, ainsi que les rues de la République, Joseph Serlin, et Victor Hugo. Dans ce cadre-là, il s'agit d'autoriser le Président à déposer les demandes de permis d'aménager et les déclarations préalables de travaux pour l'ensemble de ces projets.

Le projet n° CP-2017-2027 concerne l'accessibilité sud au Grand stade. C'est une autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre. Il s'agit donc d'une adaptation du marché qui avait été conclu avec le groupement Ingerop Rhône-Alpes/Ilex dans le cadre de cette opération.

Le projet de décision n° CP-2017-2028 est très cher à mon voisin de gauche. En l'occurrence, il est question du site d'Yvours sur la Commune d'Irigny. Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'oeuvre qui a été conclu avec le groupement d'entreprises JNC Sud/AREP/Sitétudes/Niagara, pour l'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours à Irigny. Il est précisé que dans le cadre de cet avenant, on ne dépasse pas le montant initial du marché parce que des avenants ultérieurs étaient venus minorer ledit marché.

Le projet n° CP-2017-2029 concerne la Commune de Vaulx en Velin et le site de Vernay-Verchères, l'aménagement et la requalification des espaces extérieurs. Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre, l'avenant n° 1 au lot n° 1 de travaux et l'avenant n° 1 au lot n° 2 de travaux qui nous lient à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). Tout ceci est rapporté dans le projet de décision.

Le dossier n° CP-2017-2030 concerne toujours le projet Cœur Presqu'île. Il s'agit de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la réparation de la rue de la République et les places de la République, Pradel et Tolozan et en l'occurrence, d'autoriser la signature dudit marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. L'entreprise retenue est le groupement Artelia Ville & Transport/Passagers des Villes, pour un montant de 397 196 € hors taxes.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° CP-2017-2031** - Exploitation de la déchèterie de Genas - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° CP-2017-2032** - Etudes dans le domaine des déchets - Lot n° 1 : études d'optimisation de la gestion des déchets - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° CP-2017-2031 et CP-2017-2032. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Le dossier n° CP-2017-2031 est un appel d'offres pour exploiter la déchetterie de Genas et l'autorisation de signer l'accord-cadre avec la société SERNED.

Le dossier n° CP-2017-2032 est également une autorisation de signer un accord-cadre avec un groupement d'entreprises pour des études sur l'optimisation de la collecte et du flux de déchets, après appel d'offres.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

*La séance est levée à 11 heures 50.*

---

---

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 15 janvier 2018.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

---

---